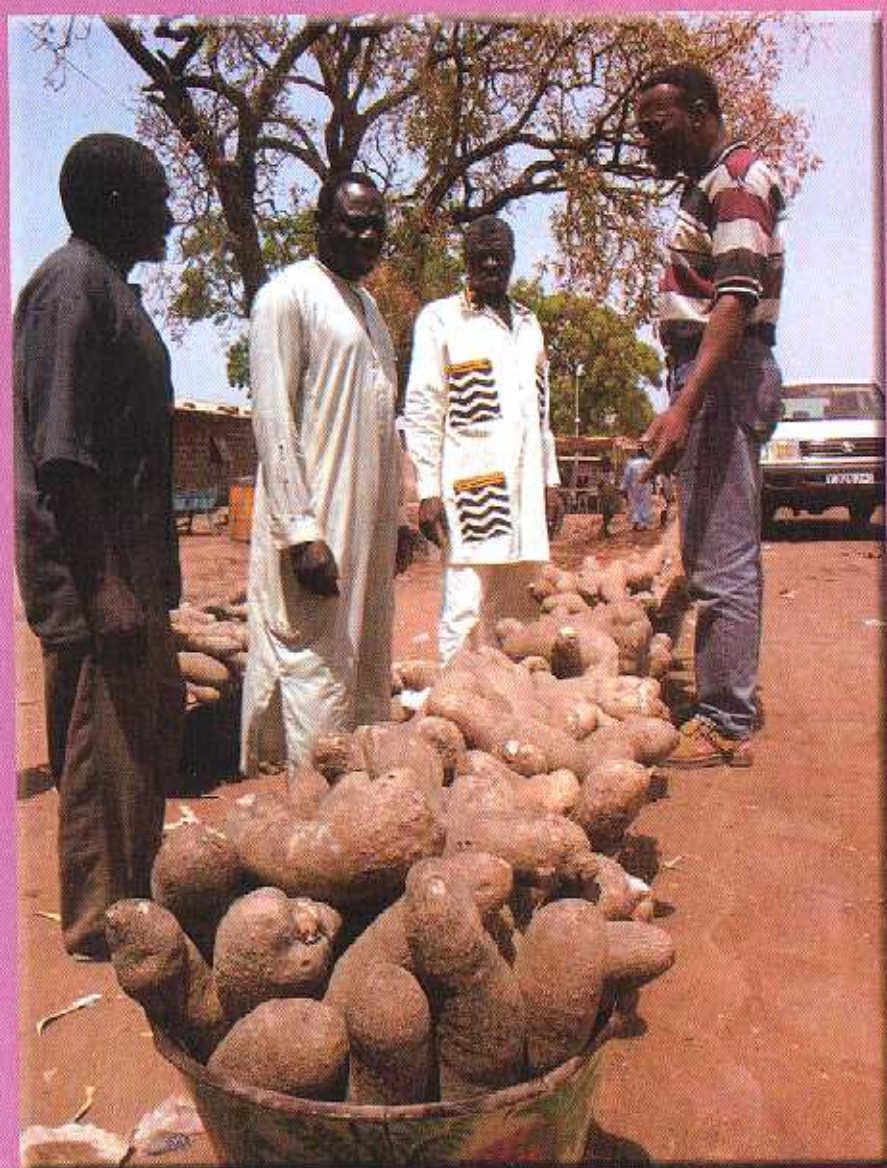


BENIN

Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions
de vie des Ménages (EMICoV)
2006



Rapport de synthèse

**MINISTÈRE DE LA PROSPECTIVE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique



**ENQUÊTE MODULAIRE INTÉGRÉE SUR LES CONDITIONS
DE VIE DES MÉNAGES (EMICoV) BÉNIN
2006**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Cotonou, Bénin

Décembre 2007

Les personnes suivantes ont participé aux travaux du comité d'analyse des données de la phase rétrospective du premier passage de l'EMICOV :

VODOUNOU Cosme	LAOUROU Rigobert
ZOUNON Kokou	BAGUIDI Boko
BANKOLE Victor	DAHOUN Dieudonné
HOUSSOU Florent	CODJIA Bertrand
	ODJOUBE Justine

Les personnes suivantes ont participé à l'analyse des données de la phase rétrospective du premier passage de l'EMICOV :

YAYI Constant	DAKO Prosper	AGBOTA Ambroise
BIAOU Alexandre	AIDJI Delphin	IMOROU Zacharie
MIGAN Christophe	BIAOU Abraham	FALOLOU Désiré
KEKE Jean-Claude	DEGBEVI François-Xavier	HOUNKPE Mathias
Koladé OKOUDJOU	MEDEDJI Damien	TAKOU Hermann
DJATON Sourou	DJOSSOU Aristide	CHITOU Fatahi
TOLLEGBE Appolinaire	HODONOU Assogba	TOGONOU Hippolyte
KOUSSIHOUÉDE Oswald	VODOUNOU Cosme	BIAOU Alexandre
HOUNKPODOTE Eudes	POFAGI Mathias	DANSOU Sylvestre
SERIKI Sènam	ZOUNON Kokou	BANKOLE Victor
NOUATIN Bruno		

Les personnes suivantes ont participé aux travaux du comité de rédaction et de lecture de ce rapport de synthèse :

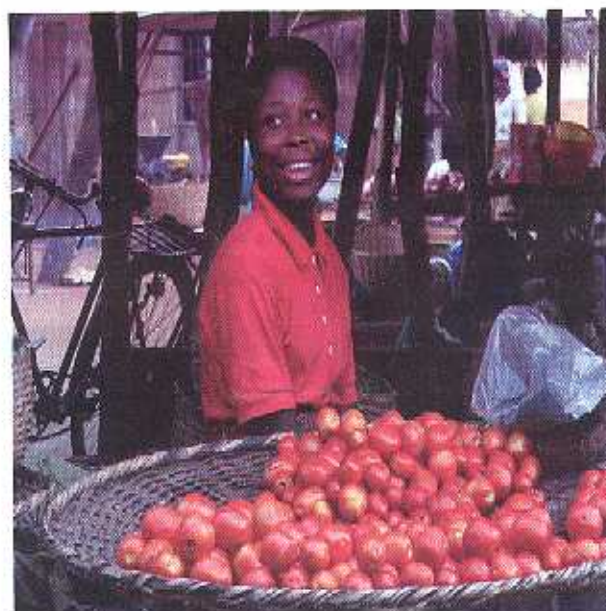
VODOUNOU Cosme
ZOUNON Kokou
BIAOU Alexandre
NOUATIN Bruno
FLENON Agnès

Ce rapport résume les principaux résultats de la phase rétrospective de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) réalisée au Bénin sur la période du 3 août au 18 novembre 2006 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) couplée avec la troisième édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III). L'EMICOV a été financée par le Gouvernement du Bénin, le projet Millenium Challenge Account (MCA), la Corbeille Commune (Danemark, GTZ, Union Européenne et Pays-Bas). Elle a bénéficié pour l'échantillonnage de l'assistance technique du programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé (Demograph and Health Surveys – MEASURE DHS) de Macro International et de l'Observatoire Économique et Statistique de l'Afrique subsaharienne (Afristat).

Pour tous renseignements concernant l'EMICOV, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin. TEL : (229) 21308244. FAX : (229) 21308246. E MAIL : ins-benin@insae-bj.org, internet : www.insae-bj.org

Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages

La pauvreté au Bénin : une réalité multidimensionnelle	5
Malnutrition et pauvreté	9
Microfinance et pauvreté.....	11
Ciblage et impact ex-ante des politiques sociales de lutte contre la pauvreté	14
Gouvernance Locale et Corruption.....	18
Le foncier au Bénin : une insécurité totale	21
Offre et demande des services de microfinance au Bénin	22
Emploi et chômage au Bénin.....	23



La pauvreté au Bénin : une réalité multidimensionnelle

Si la pauvreté monétaire touche près de 2 personnes sur cinq, la pauvreté non monétaire est plus importante, avec des disparités selon le département

Le caractère intégré de l'EMICoV (2006) nous offre l'opportunité de confronter différentes approches de la pauvreté et d'apporter un éclairage nouveau sur la connaissance du phénomène de la pauvreté au Bénin.

Selon l'approche objective, l'incidence de pauvreté monétaire est estimée à 37,4%, ce qui signifie qu'environ deux personnes sur cinq vivent en dessous du minimum vital au Bénin.

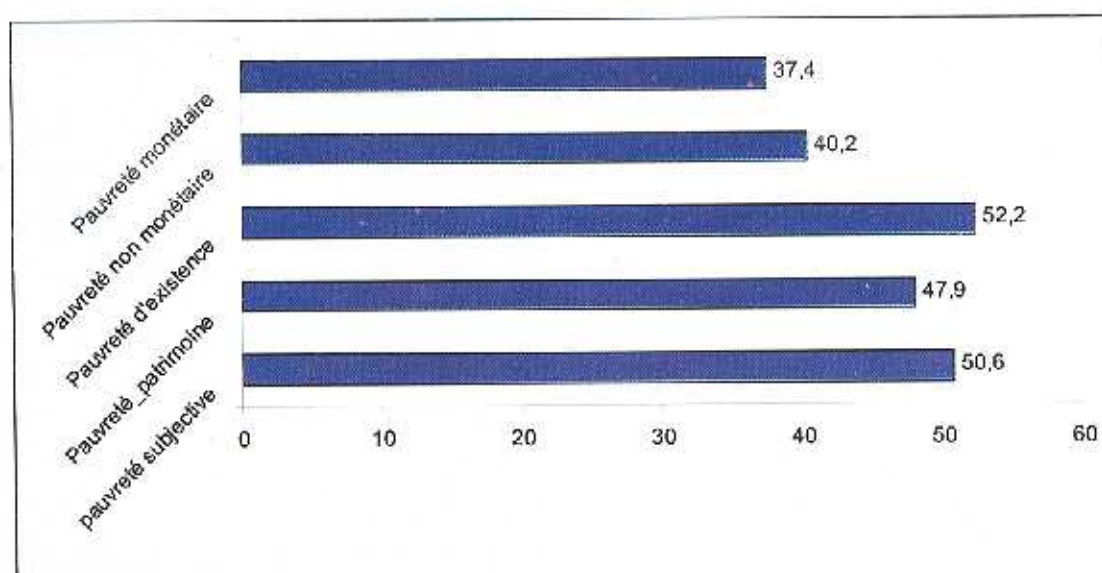
La pauvreté non monétaire appréciée à partir d'un indice composite qui est une combinaison linéaire des 19 variables dichotomiques de conditions de vie et de patrimoine ou actifs du ménage révèle

que 40,2% de la population béninoise est pauvre en terme de condition d'existence et de patrimoine.

En considérant distinctement les conditions de vie et les actifs du ménage, il ressort que la proportion de ménages pauvres est estimée respectivement à 52,2% et 47,9%. On note ainsi, qu'une frange importante de la population béninoise subit de nombreuses privations en termes de condition d'existence et du patrimoine.

Ces résultats montrent ainsi la prédominance de la pauvreté non monétaire, en particulier celle relative aux conditions d'existence. A priori, ce constat suggère la nécessité d'avoir non seulement un regard différencié sur les différentes formes de pauvreté mais surtout d'orienter les mesures de politiques sur l'amélioration effective et durable des conditions de vie matérielles des ménages pauvres.

Graphique 1 : Incidence des différentes formes de pauvreté



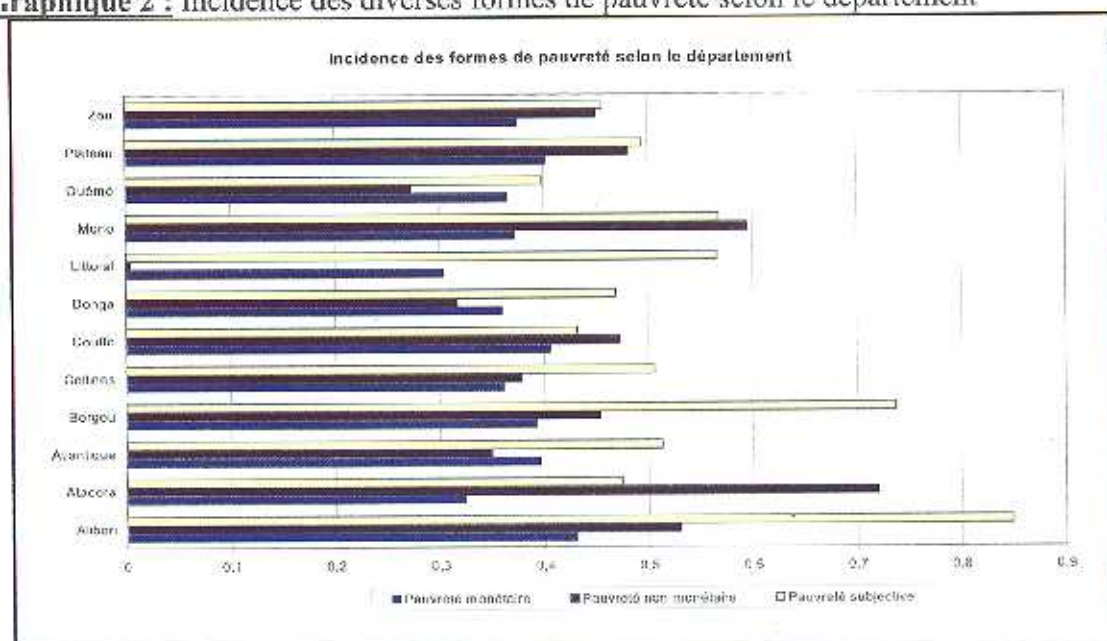
Vu sous l'angle monétaire les départements du Couffo et l'Alibori sont les deux départements les plus pauvres du Bénin avec une incidence respective estimée à 40,6% et 43%. Par contre, les deux départements les moins pauvres sont l'Atacora et le Littoral avec une incidence respective de 32,4% et 30,4%. Les départements économiquement viables que sont l'Atlantique et l'Ouémé affichent respectivement une incidence de 1,2 et 1,3 fois plus élevée que celle du Littoral.

Par rapport à la pauvreté non monétaire (conditions de vie et de patrimoine ou actifs du ménage), c'est l'Atacora qui est le plus touché avec 72% de la population. Il est suivi de près par le département du Mono, avec un taux de

59,5%. Les départements les moins touchés sont le Littoral et l'Ouémé, avec respectivement 0,4% et 27,3%. Le manque ou la privation en terme de conditions de vie est plus marqué dans les départements de l'Atacora (83,3%) et l'Alibori (75,7%). La tendance est la même pour la pauvreté en terme d'actifs.

En ce qui concerne la pauvreté subjective, elle touche en premier les départements de l'Alibori et du Borgou. Dans l'Alibori, environ 85% ont exprimé une perception négative de leurs conditions de vie. La proportion pour le Borgou est d'environ 74%. Le département le moins touché par cette forme de pauvreté est l'Ouémé avec un taux d'environ 40%.

Graphique 2 : Incidence des diverses formes de pauvreté selon le département



Il s'ensuit globalement sans ambiguïté que le département le moins pauvre suivant le critère objectif est le Littoral. L'Atacora, s'allie comme étant le département le plus pauvre sur le plan non monétaire. Parlant de la pauvreté subjective, c'est dans le département de l'Alibori qu'une frange importante de la population a exprimé une perception négative sur leurs conditions de vie, bien

qu'il constitue la boucle du coton au Bénin. En particulier, la situation de ce département mérite d'être approfondie afin de mieux cerner capter les facteurs explicatifs d'une pareille situation. Nous apprécions dans cette étude, les facteurs explicatifs des différentes formes de pauvreté. Ils permettront d'avoir globalement des éléments d'appréciation de cette situation (pauvreté subjective).

Outre la définition la plus classique basée sur le critère monétaire, différents concepts de la pauvreté reposent soit sur des critères objectifs (conditions matérielles d'existence, actifs ou patrimoine du ménage) ou des critères subjectifs des ménages (perception générale du ménage sur son bien être).

Les résultats montrent la prédominance de la pauvreté non monétaire et le faible recoupement entre les différentes formes de pauvreté, ce qui confirme la nature multidimensionnelle de la pauvreté au Bénin. La caractérisation des populations pauvres suivant les différentes formes de pauvreté montre par ailleurs des profils différenciés. Ce qui implique que les stratégies de réduction de la pauvreté ne peuvent reposer sur un instrument unique, ni porter sur un seul domaine, mais doivent recourir à un ensemble de mesures touchant ses différentes dimensions.

A l'échelle communale, la pauvreté apparaît plus accentuée dans les communes de Banikoara et de Gogounou avec une incidence respective estimée à 56% et 52%. Ainsi, dans ces deux communes, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les deux communes les moins pauvres sont respectivement Adjarra et Coby avec une incidence de 22,17% et 24,16%. Pour les communes à statut particulier que sont Cotonou, Parakou et Porto-Novo, l'incidence est respectivement estimée à 30,38% 37,21% et 35,22%. Mentionnons que sur les soixante dix sept (77) communes que compte le Bénin, trente neuf (39) présentent une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale (37,4%).

Ces résultats aussi inquiétants qu'ils puissent paraître, informent sur l'acuité de la pauvreté dans certaines de nos communes et la nécessité de favoriser une décentralisation capable d'aider les communautés à la base à trouver les moyens nécessaires pour mener une lutte efficace contre la pauvreté.

Au niveau de la pauvreté non monétaire, de la pauvreté d'existence et de la pauvreté en terme d'actifs, les communes à statut particulier et la commune d'Abomey-calavi apparaissent comme les communes les moins

pauvres.

La commune d'Adjarra est la commune la moins pauvre sur le plan monétaire, elle l'est également sur le plan subjectif. Sans nul doute, l'aisance financière se traduit par une perception réaliste et positive des conditions de vie. Elle est d'autant plus vraie que la commune d'Adjarra s'affiche parmi les plus favorisées en terme de condition de vie (10^{ème}) et de patrimoine (13^{ème}). Une analyse approfondie de la situation de cette commune mérite d'être faite non seulement pour cerner les facteurs qui favorisent cette situation, mais surtout pour orienter si nécessaire le développement des autres communes.

Les Communes de Kandi, de Banikoara et de Nikki apparaissent comme les communes où les populations s'estiment les plus pauvres.

.....D'un point de vue subjectif, la majorité de la population béninoise estime vivre difficilement....

Ces premiers résultats sont corroborés par l'appréciation que les individus se font de leurs conditions de vie. En effet, selon l'approche subjective, 53,6% de la population béninoise estime vivre difficilement. Une analyse rigoureuse et pertinente des relations entre les

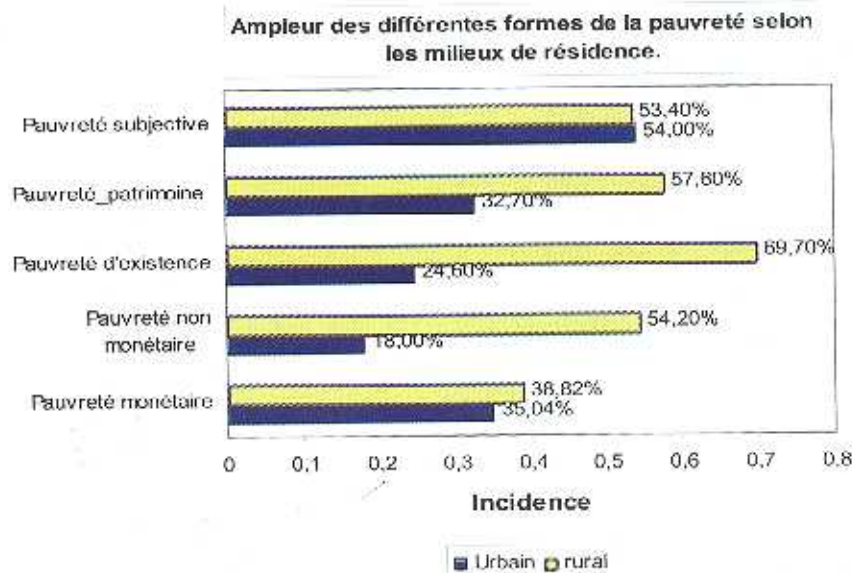
différentes formes de pauvreté (complémentarité ou substituabilité) permettra de situer davantage du point de vue opérationnel, les interactions entre les formes de pauvreté les plus accentuées.

.....Et la pauvreté est plus une réalité rurale qu'urbaine....

Une analyse de ces différentes formes de

pauvreté suivant les milieux de résidence montre que la pauvreté est un phénomène qui sévit plus en milieu rural. Quelle que soit la forme de pauvreté considérée, plus de 39 % des personnes vivantes en milieu rural sont pauvres. La pauvreté vue sous l'angle des conditions d'existence montre que près de 70% de la population rurale est touchée par la pauvreté. Cette proportion est d'environ 25% pour le milieu urbain.

Graphique 2 : Incidence des différentes formes de la pauvreté selon les milieux de résidence (urbain-rural)



Par rapport à ces résultats, il apparaît clairement que la discrimination au regard des différentes facettes de la pauvreté est surtout perceptible en terme de conditions d'existence et d'actifs du ménage avec une prédominance dans le premier cas. La différence entre les deux milieux varie respectivement presque du double au triple. Ces résultats sont cependant tributaires de l'approche méthodologique retenue. En effet, les items pris en compte dans l'appréciation des conditions de vie et la nature du patrimoine requise sont plus accessibles en milieu urbain. L'ampleur des résultats obtenus pourrait être atténuée au niveau de la population rurale, si les normes de

condition ou mode vie des populations sont appréciées par zone de résidence.

La proportion de la population des deux milieux ayant une perception négative de leur condition est pratiquement la même. Ainsi, l'expression du degré de privation ou du manque ressentie par les ménages, et donc, leur aspiration à de meilleures conditions de vie et à la possession d'actifs doit être fortement prise en compte par les autorités centrales et décentralisées dans la formulation des mesures de politiques (programmes/projets) qui leur sont destinées.

Malnutrition et pauvreté

Malnutrition rime avec pauvreté et plus particulièrement la pauvreté monétaire au Bénin

La malnutrition, résultante première de régimes alimentaires déficitaires et/ou de problèmes de santé, conduit successivement à des retards de croissance intra-utérins et à une proportion élevée de faibles poids de naissance; à des insuffisances de croissance pondérale et staturale et à un excès de mortalité chez les jeunes enfants; à des retards de développement chez les grands enfants et les adolescents (capacité physiques et mentales, maturation sexuelle); à la maigreur chez les adultes. Le rendement physique et l'attention des travailleurs, les activités familiales des femmes et les activités sociales de tous peuvent être en partie compromises¹.

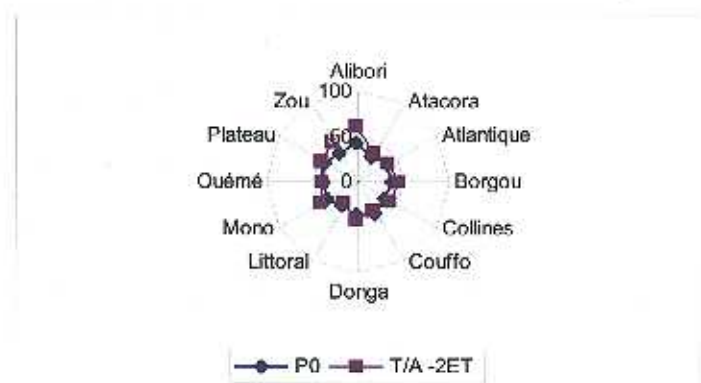
Chez les jeunes enfants, on distingue classiquement trois indices basés sur le poids et la taille: le « poids-pour-taille », qui apprécie le degré de maigreur; l'indice « taille-pour-âge » qui apprécie le retard de croissance staturale; et enfin le « poids-pour-âge » qui représente une combinaison des deux. Ces indices s'expriment en z-score par rapport à une courbe de référence internationale unique, ajustée pour l'âge et le sexe, car on considère que tous les enfants dans le monde ont un potentiel de croissance identique; on fixe le seuil des valeurs anormales à -2 z-score.

Au Bénin, les données du premier passage de l'EMICoV et celles de l'EDSB-III, établissent également une

relation forte entre l'incidence de la pauvreté monétaire (P0) et l'indice « taille-pour-âge ».

La figure 1 ci-dessous montre que les deux courbes suivent la même allure et très proches. Le classement des départements obtenu avec l'incidence de la pauvreté monétaire est pratiquement le même avec celui obtenu avec l'incidence du retard de croissance staturale.

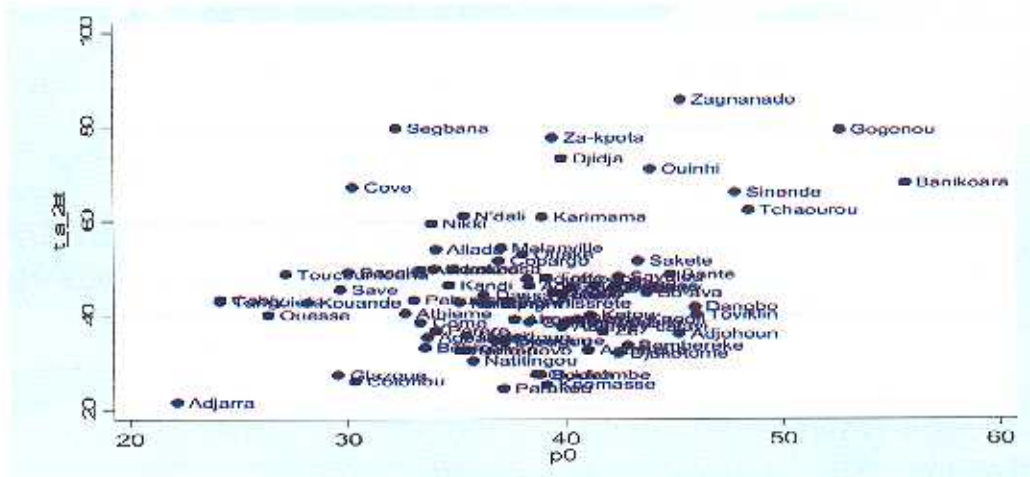
Figure 1: Niveau comparé de l'incidence de la pauvreté monétaire (P0) et de l'incidence du retard de croissance staturale (T/A -2ET) au niveau départemental



Les deux toiles sont semblables et presque superposables. Il est donc possible d'identifier à travers les données de l'EMICoV et de l'EDSB-III, les poches de pauvreté à partir de l'indice « taille-pour-âge ». La figure 2 ci-dessous indique également que le constat est le même lorsque l'on considère les communes du Bénin.

¹ FAO et OMS, 1992.

Figure 2 : Retard de croissance staturale et Incidence de la pauvreté monétaire au niveau communal



Il y a une forte corrélation entre l'incidence de la pauvreté monétaire et le taux de malnutrition chronique. Le test de corrélation t de Student indique une liaison très significative au seuil $P : 0,009$.

On observe que globalement, l'incidence du retard de croissance staturale des enfants de moins de 5 ans a connu un accroissement remarquable entre 2001 et 2006. En effet, selon les données de l'EDSB2, il y avait seulement 30,7% des enfants qui souffraient d'un retard de croissance en 2001. En 2006, cette incidence est de 42,9% soit un accroissement relatif de près de 40%. Ce résultat est en cohérence avec l'augmentation sensible de l'incidence de la pauvreté monétaire sur la période considérée (on est passé d'une incidence de la pauvreté monétaire de 28,9% en

2002 à 37,4% en 2006).

Le retard de croissance staturale est endémique au Bénin. En effet, en dehors de la commune d'Adjara dans le département de l'Ouémé, aucune autre commune du Bénin n'a une prévalence du retard de croissance staturale en dessous de 20% (objectif de développement de l'OMS à l'horizon 2020). Par ailleurs, en considérant la moyenne nationale comme la limite acceptable, on observe que 33 communes sur les 77 que compte le pays (soit environ 43%) ont une prévalence en dessous de la moyenne nationale.

A l'étape actuelle de la situation nationale, il se dégage donc 44 communes qui peuvent être considérées comme des poches de pauvreté. On les observe dans tous les départements.

En 2006, les micro-crédits n'ont touché que 3,4% des ménages...

A peine 8% des ménages du Bénin ont accès à un crédit quelle que soit la source de financement, et 3,4% des ménages ont accès aux micro-crédits en 2006. La FECECAM est la source de financement la plus importante parmi les sources formelles. A peine 0,3% des ménages ont accès à un crédit bancaire. Les parents, amis et voisins constituent la plus importante de toutes les sources de financement.

... Les ménages bénéficiaires des micro-crédits sont pour la majorité en milieu rural

L'âge moyen des chefs de ménages bénéficiaires est de 43 ans. Environ 23,7% des ménages sont dirigés par des femmes. La plupart des chefs de ménage (74,7%) sont sans diplôme académique. Pour ceux qui ont fait une formation formelle, ils l'ont fait dans un établissement public dans une filière de formation générale. La grande majorité de ceux qui exercent une activité sont dans l'agriculture ou dans le commerce et la restauration. La majorité est à son propre compte et sont généralement des travailleurs indépendants informels.

En ce qui concerne les ménages bénéficiaires, ils sont caractérisés par

une taille relativement importante (6 personnes en moyenne), dont environ 50,4% sont âgés de 15 à 59 ans. Ces ménages se retrouvent en général en milieu rural. Environ 65% des ménages possèdent au moins une terre et 5,0% possèdent une maison en location.

La contribution des micro-crédits à la réduction de la pauvreté n'est pas négligeable...

L'impact des micro-crédits est mesuré à l'aide des indicateurs de pauvreté monétaire et de pauvreté non monétaire. L'amélioration des indicateurs de pauvreté non monétaire est le signe d'une amélioration des conditions de vie des ménages, généralement mesurée par l'acquisition de biens durables et l'amélioration des conditions d'habitation, toute chose déjà prise en compte dans l'estimation de l'indicateur de pauvreté non monétaire qui est un indicateur composite.

Le tableau 1 qui suit montre globalement que l'effet de l'accès au micro-crédit sur la pauvreté est positif tant au niveau de la pauvreté monétaire qu'au niveau de la pauvreté non monétaire. Les résultats des analyses montrent que l'incidence de la pauvreté non monétaire a diminué de près de 6,4% grâce à l'accès des ménages aux micro-crédits ; ce niveau de réduction est de près de 12% pour la pauvreté monétaire et de 2,2% pour les inégalités parmi les pauvres.

Tableau 1 : Impact de l'accès des micro-crédits sur la pauvreté des ménages - global et par sexe

Indicateur	Ensemble		Ménages dirigés par une femme		Ménages dirigés par un homme	
	Différence moyenne	p-value	Différence moyenne	p-value	Différence moyenne	p-value
Incidence de la pauvreté non monétaire	-0,0643	0,023	-0,0248	0,676	-0,0757	0,019
Profondeur de la pauvreté non monétaire	-0,0470	0,002	-0,0291	0,398	-0,0521	0,002
Sévérité de la pauvreté non monétaire	-0,0344	0,002	-0,0322	0,227	-0,0350	0,004
Incidence de la pauvreté monétaire	-0,1195	0,000	-0,2231	0,000	-0,0898	0,003
Profondeur de la pauvreté monétaire	-0,0421	0,000	-0,0688	0,001	-0,0345	0,002
Sévérité de la pauvreté monétaire	-0,0225	0,000	-0,0307	0,008	-0,0202	0,003

Source : EMICOV 2006, INSAI. Note : p-value < 0,05 ; Significatif à 5% ; p-value < 0,01 ; significatif à 1%

... Les ménages dirigés par les hommes bénéficiaires de micro-crédits ont tendance à être mieux gérés que ceux dirigés par les femmes.

Cette situation globale cache quelques spécificités. En effet, lorsqu'on s'intéresse au *genre du chef de ménage*, l'impact des crédits n'est plus aussi total que ce qui est observé plus haut. Au niveau des ménages dirigés par des femmes, la pauvreté non monétaire a diminué certes, mais cette diminution n'est pas suffisante pour être significative. En d'autres termes, l'accès au crédit des ménages dirigés par une femme n'a aucun impact significatif sur la pauvreté non monétaire. Il a toutefois, un impact positif sur la pauvreté monétaire. La réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire a atteint 22% ; celle de la profondeur et de la sévérité a atteint respectivement 7% et 3%.

Par contre l'accès au micro-crédit des ménages dirigés par un homme a un impact sur la pauvreté aussi bien

monétaire que non monétaire. Ce résultat permet de dire que la bonne gestion des micro-crédits n'est pas toujours l'apanage des femmes. Les ménages dirigés par les hommes et qui sont bénéficiaires de micro-crédits, ont tendance à mieux gérer que ceux dirigés par les femmes ; ce qui conduit à des résultats escomptés meilleurs à ceux obtenus par les femmes. On pourrait donc envisager de faire un programme spécifique de micro-crédits pour les hommes chef de ménage, ou qui donne la même priorité aux hommes qu'aux femmes afin d'espérer une importante réduction de la pauvreté dans le court terme.

Lorsqu'on considère le *milieu de résidence*, l'impact est bien perçu chez les ménages bénéficiaires de micro-crédit qui vivent en milieu urbain. Toutefois, en milieu rural, la pauvreté monétaire a diminué avec le micro-crédit, et la pauvreté non monétaire a connu une hausse non significative.

D'une façon générale, les facteurs qui

déterminent ces impacts sont souvent l'amélioration des conditions d'habitation, l'augmentation des biens durables, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion des crises, et l'accès à des crédits d'urgences auprès des IMF. Les données disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions à ce niveau, car il ne s'agit pas d'une étude spécifique sur les clients des IMF.

Somme toute, les analyses ont montré que les micro-crédits ont eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté. Plus spécifiquement, on peut tirer les conclusions ci-après :

- globalement, les pauvres ne sont pas toujours les plus nombreux à accéder aux micro-crédits ;
- l'impact des micro-crédits sur la réduction de la pauvreté est plus important chez les ménages dirigés par un homme que chez les ménages dirigés par une femme ;
- en milieu rural, la pauvreté monétaire a diminué avec le micro-crédit et la pauvreté non monétaire a connu une hausse non significative ;

- les dépenses d'éducation ont augmenté de façon significative sans être suivies par une hausse significative du taux brut de scolarisation primaire au niveau des ménages ;
- la part des dépenses alimentaires dans le montant global des dépenses du ménage a diminué ;
- la différence observée au niveau des dépenses de santé n'est pas significative ;
- globalement, l'accès aux micro-crédits a contribué à l'amélioration du niveau de vie des ménages ;
- le niveau de vie a beaucoup plus changé dans les ménages dirigés par un homme que dans les ménages dirigés par une femme.

Ces résultats confirment que la femme et l'entité familiale qu'elle dirige continuent d'être économiquement et socialement vulnérables par rapport à l'homme. Elle mérite donc toute l'attention dont elle bénéficie aujourd'hui.

Ciblage et impact ex-ante des politiques sociales de lutte contre la pauvreté

L'identification des pauvres en vue d'une meilleure efficacité des interventions publiques demeure une préoccupation en matière de stratégie de réduction de la pauvreté. Les cartes de pauvreté monétaire et non monétaire apportent une réponse spatiale à cette préoccupation. Elles méritent d'être complétées par une connaissance plus approfondie du profil de pauvreté et de l'évolution de l'économie béninoise.

Dans cette perspective, les données de la phase rétrospective du premier passage de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2006 sont exploitées pour en premier lieu analyser l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté et cibler les groupes et les communes, en second lieu, simuler les effets de différentes politiques sociales de lutte contre la pauvreté en combinant un modèle macroéconomique et un modèle microéconomique.

Les stratégies améliorantes des conditions de vie des populations contenues dans la SCRP²...

Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des actions à caractère social réparties en cinq (05) axes stratégiques déclinés en domaines d'intervention prioritaires pour la période 2007-2009. Il s'agit :

- de l'accélération de la croissance, notamment par la réduction des coûts

des facteurs par l'accélération des réformes structurelles ; (ii) la suppression des surcoûts par l'application stricte des règles du marché ; et (iii) la promotion du secteur privé comme moteur de création de richesse et d'emplois ;

- du développement des infrastructures. Le gouvernement, à travers le programme de Gestion Urbaine entend : (i) élaborer des documents de planification urbaine tels que les plans directeurs d'urbanisme, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, (ii) aménager et assainir les voies urbaines dans les principales villes du Bénin et dans les villes secondaires ; (iii) procéder à la sécurisation foncière et résidentielle ; (iv) identifier et viabiliser des sites d'accueil de logements économiques et sociaux ; (v) promouvoir les opérations immobilières pour accroître l'offre des logements décents et enfin (vi) investir dans les infrastructures d'assainissement dans les villes et en milieu rural ;
- du renforcement du capital humain. A cet effet, les actions prévues portent sur : (i) un accès facile aux services de santé et aux soins de qualité ; (ii) une densification des infrastructures sanitaires, d'hygiène et d'assainissement ; et (iii) une lutte contre la malnutrition et une alimentation de mauvaise qualité, la pandémie du VIH/SIDA, les nouvelles endémies et la mutation des endémies connues (le paludisme par exemple). De plus, la lutte contre la pauvreté passe par : (i) la promotion d'une éducation de développement ; (ii) le renforcement de la formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché du travail ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité et de la

² SCRP : Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté

qualité des services de santé et de nutrition; et (iv) le renforcement de la protection sociale.

- de la promotion de la bonne gouvernance. Dans ce cadre, il est envisagé, entre autres, de : (i) promouvoir la culture de la reconnaissance du travail bien fait et la pratique de sanctions disciplinaires pour l'incitation aux bonnes pratiques de gestion des affaires publiques ; (ii) instaurer un service civique obligatoire axé sur l'éducation aux valeurs républicaines, au sens de l'Etat, aux devoirs du fonctionnaire, aux systèmes de prévention et d'éviter des pratiques de corruption, de détournement des deniers publics et la communication avec les usagers ; (iii) le renforcement de l'Etat de droit et des libertés individuelles ;
- du développement équilibré et durable de l'espace national. Quelques interventions prioritaires à caractère social sont retenues : (i) le développement durable des régions et des localités, dont la sécurisation de la propriété foncière; (ii) l'émergence des pôles de développement et de croissance dont la reconversion des trafiquants des produits dangereux et/ou prohibés dans d'autres domaines d'activités ; et (iii) le renforcement des capacités de gestion environnementale à la base et du cadre de vie.

...Avec des politiques fiscales pro-pauvres visant à subventionner le prix de certains produits

La comparaison des indices pro-pauvres montre que :

- l'augmentation des prix des postes « alimentations et boissons non alcoolisées », « logement et

électricité », « meuble, articles de ménages et entretien courant » et « biens et services divers » affectent davantage les pauvres que les riches quel que soit le milieu de résidence. Une politique fiscale pro-pauvre consisterait à subventionner le prix desdits produits.

- La taxation des boissons alcoolisées quant à elle affecte davantage les pauvres que les riches, en milieu rural. Pour des raisons de santé, cette politique est à encourager pour décourager les pauvres.
- Quel que soit le milieu de résidence, les indices des postes « santé », « transports », « communication », « loisir, culture », « enseignement » et « hôtel et restaurant » sont inférieurs à 1. Comme pour les boissons alcoolisées en milieu urbain, l'imposition de ces postes de dépenses aura moins d'impact défavorable sur les pauvres.

Des politiques sociales différenciées en fonction du niveau de développement des communes ...

On reste dans l'hypothèse selon laquelle le Gouvernement est très averse à la pauvreté et se fixe par conséquent pour objectif de réduire les inégalités parmi les pauvretés ainsi que l'écart de pauvreté. Dans cette perspective, l'analyse faite au niveau des départements cache les disparités qui s'observent au niveau des communes.

En général, l'effet d'une augmentation du revenu sur la sévérité de pauvreté est supérieur à celui observé sur l'écart de pauvreté dans toutes les communes sauf dans les communes de Cové, Glazoué, Karimama, Kalalé et de Tchaourou. On peut classer en quatre groupes les communes:

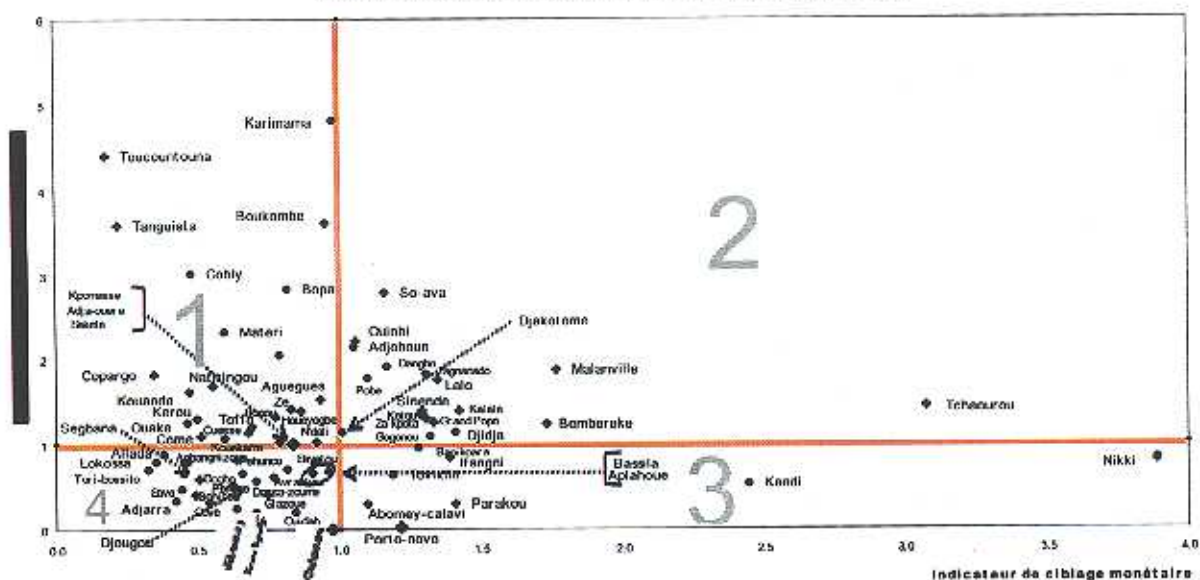
- Le premier est constitué par les 5 communes citées ci-dessus qui pourraient être prioritairement ciblées si le Gouvernement se fixe comme objectif de réduire les inégalités parmi les pauvres.
- Le second groupe est constitué par les communes de Nikki et de Kandi pour lesquelles l'impact d'une hausse de revenu est faible quel que soit l'indice retenu.
- Le troisième groupe est constitué par les communes de Toukountoua, Copargo, Athiémé, Lokossa, Tori-Bossito et de Tanguéta. Dans ces 6 communes, une augmentation du revenu réduirait de plus de 5% la sévérité de pauvreté contre une baisse de la profondeur se situant entre 4% et 5%.
- Le reste des communes constitue le dernier groupe. Les communes de ce

groupe sont alignées en dessous de la première bissectrice.

Pour mener une politique sociale régionale en faveur des communes, les communes ont été repositionnées en fonction des indicateurs monétaire et non monétaire de ciblage définis par le rapport de l'indice de sévérité de la commune à celui calculé au niveau national [graphique 3].

Une commune est ciblée dans une dimension lorsque l'indicateur de ciblage est supérieur à 1. Quatre zones ont été identifiées. La zone 1 regroupe les communes ciblées à l'aide de l'indicateur non monétaire seulement; la zone 2 regroupe l'ensemble des communes ciblées par les indicateurs monétaire et non monétaire; la zone 3 regroupe les communes ciblées à l'aide de l'indicateur de l'indicateur monétaire seulement; enfin la zone 4 non ciblée regroupant les communes urbaines et celles dont les ménages sont à l'aise du point de vue de la satisfaction des besoins essentiels.

Graphique 3 : Nuage des communes en fonction des indicateurs de ciblage



...Et cohérentes avec l'atteinte des OMD

Sur la base de l'évolution du taux de croissance de la consommation finale et de la population combinée avec les élasticités croissance neutres à l'inégalité, la pauvreté serait réduite de plus de 50% entre 2006 et 2015 quel que soit l'indice utilisé : l'incidence de pauvreté serait réduite de 50% en milieu urbain passant de 35% en 2006 à 17,5% en 2015 et de 52% en milieu rural.

Lorsqu'on étudie l'évolution du taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans (TNS) dans le primaire sous l'hypothèse que le Gouvernement réduirait de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable en 2015, on note sur la base de l'estimation des mesures d'impact que le TNS passerait de 65,3% en 2006 à 86,4% en 2015 au niveau national. En milieu urbain, ce taux passe de 76,2% en 2006 à 87,9%

contre respectivement 55,9% en 2006 et 99,0% en 2015.

.... En conclusion

Les résultats suggèrent qu'une intervention publique visant un accroissement des revenus de 1% réduirait la sévérité de pauvreté de 2,3% au niveau national avec un effet variable selon le milieu de résidence : -2,4% en milieu rural contre -2,3% en milieu urbain. De même, une politique économique ou sociale comme celle de la micro finance généralisée pour les pauvres, visant un accroissement des revenus dans toutes les régions (départements ou communes) aura un impact différencié d'une région à une autre, les départements et les communes étant géographiquement typés selon les activités économiques avec des niveaux de développement très différents corrélés avec le niveau de vie des ménages.

Gouvernance Locale et Corruption

Une population globalement satisfaite du fonctionnement de l'administration ...

Les béninois portent un jugement globalement favorable sur le fonctionnement de l'administration publique. En effet, ils sont près de 62% (61,9% plus exactement) à la percevoir comme une institution qui fonctionne de manière satisfaisante.

...mais des sentiments de manque de sérieux, de dysfonctionnement, de corruption et d'absentéisme persistent dans le rouage de l'administration.

L'appréciation par les ménages enquêtés des différents maux qui minent l'Administration est sans concession : l'administration publique béninoise souffre de plusieurs maux aussi graves les uns que les autres. En effet, 88% d'entre eux sont convaincus que l'administration souffre de corruption et 82% se plaignent de la politisation de cette dernière. Ils sont environ 76% à dénoncer l'absentéisme au sien de l'administration et près de 63% à se plaindre de l'incompétence de son personnel.

De plus, près de neuf béninois sur 10 (85,07% plus exactement) affirment que la corruption constitue un problème majeur pour le pays. Parmi les principales institutions les plus corrompues, l'Administration centrale est largement affectée, notamment la police, les douanes et les impôts, les tribunaux, les ministères, etc.

Enfin, en plus de la corruption, l'absentéisme constitue un autre fléau

qui affecte les performances de l'administration publique. En effet, près de 7% des administrés n'ont pas trouvé les fonctionnaires à leur poste au moment où ils avaient besoin d'eux. Une fois exclue la population qui n'a pas recours aux services de l'Etat, l'incidence de l'absentéisme prend des proportions alarmantes. Une telle proportion est en soi un indice de dysfonctionnement de l'Administration, qui explique probablement la défiance profonde qu'elle inspire à la population. Pour pouvoir ne serait-ce qu'exposer leur problème, ils ont dû revenir plusieurs fois dans les services concernés. Le nombre moyen d'allers et retours est excessif et atteint 40. Cette situation est également vécue dans les communes et départements du Bénin.

.....Malgré la compétence affirmée des gouvernants et la volonté de conduire les réformes.....

Depuis l'avènement du gouvernement du changement en avril 2006, des réformes ont été entreprises. Par rapport aux réformes en cours, 82,4% des administrés déclarent que les Autorités et gouvernants sont compétents tandis que 70,5% attestent que les Autorités et gouvernants actuels ont une réelle volonté d'entreprendre des réformes et que 64,9% ont estimé que les institutions sont adaptées au contexte du pays.

....Avec des orientations stratégiques et les politiques actuelles assez claires pour une majorité de citoyens ...

La majorité des administrés (57,7%) ont déclaré que les orientations stratégiques

de la politique actuelle sont claires et crédibles et qu'elles tiennent compte des aspirations de la population (53,4%). Les administrés estiment que cette politique permettra d'éliminer les grandes inégalités de revenus (66,5%), de garantir des besoins de base de la population (74,9%) et que les personnes seront reconnues selon leurs mérites (75,0%).

Enfin les opinions de la population quant aux grandes priorités de développement pour les dix années à venir sont analysées à travers une question fermée. Cette question fermée, qui porte sur les principales priorités de développement au cours des dix années à venir, comporte quatre modalités de réponse possibles.

Deux d'entre elles « maintenir l'ordre dans le pays » (41,6%) et « combattre la hausse des prix » (37,5%) sont censés représenter les valeurs matérialistes propres aux sociétés en voie de modernisation et d'industrialisation, tandis que les deux autres « augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement » (20,5%) et « garantir la liberté d'expression » (16,3%) symbolisent les valeurs post-matérialistes, dont la montée en puissance caractérise la plupart des pays développés depuis plusieurs décennies. Des quatre options proposées, « le maintien de l'ordre dans le pays » et « la lutte contre l'inflation » occupent, dans cet ordre, les deux premières places. Les deux autres options considérées, très minoritaires, apparaissent loin derrière.

Encore une fois, le classement général obtenu sur l'ensemble de la population se retrouve dans toutes les couches sociales. Le choix des options est peu lié aux facteurs sociologiques classiques. Si les plus pauvres sont effectivement plus sensibles aux valeurs matérialistes, les

différences sont peu marquées, et portent d'ailleurs essentiellement sur la « lutte contre l'inflation ». Ces derniers ne disposant pas de ressources qui leur permettent d'indexer leurs revenus en période de dérive des prix, placent même la « lutte contre l'inflation » au premier rang de leurs priorités, avant le « maintien de l'ordre ».

... Et les Béninois sont favorables à la démocratie et à l'application de ses principes.

Les Béninois de façon générale sont favorables à la démocratie et à l'application de ses principes dans le pays, même s'ils sont un peu pessimistes quant au bon fonctionnement de ce système sur le territoire. La transparence des élections et l'égalité devant la loi sont dénoncées comme les principales défaillances de la gestion démocratique du pays. Le non paiement de l'impôt/fraude fiscale et la corruption sont jugés encore acceptables par des minorités considérables, respectivement 26,5% et 6,9% (d'avis très favorables et plutôt favorables). Les principales raisons du sous-développement restent la mauvaise gestion des dirigeants et le mauvais comportement des populations qui recueillent respectivement 93,3% et 80,4% d'avis très favorables ou plutôt favorables. Mais ces différents problèmes n'altèrent pas la détermination des béninois pour la démocratie qui selon eux est la voie de l'espérance et de l'unanimité pour un développement effectif.

Une minorité de Béninois (14,8%) estime que la démocratie telle qu'appliquée dans le pays ne fonctionne pas convenablement.

Pour ce qui concerne la compréhension des Béninois de la notion de démocratie,

les résultats indiquent que les Béninois incluent dans le concept de démocratie à la fois les notions de liberté et d'égalité, à l'instar des occidentaux ou des anciennes démocraties.

Enfin, l'analyse a permis de déduire le niveau moyen de participation des Béninois à la vie politique de leur pays.

La principale raison de leur désintéressement, est l'inadaptation des projets de société des partis politiques aux besoins réels ou aspirations de la population, et la vision individualiste masquée des stratégies des hommes politiques, qui sont peu préoccupés par la justice sociale, l'équité régionale et le bien être collectif.

Le foncier au Bénin : une insécurité totale

Le problème foncier encore d'actualité au Bénin : 67,5% des ménages possèdent au moins une parcelle ou des terres agricoles. Mais seulement 2,1% de ces terrains disposent d'un titre foncier

L'analyse thématique des données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de ménages première édition (EMICoV-1) par rapport à l'insécurité foncière a permis de faire l'état des lieux en matière de la gestion du foncier au Bénin.

Il ressort des résultats de cette enquête que malgré l'effort du Gouvernement qui a entrepris plusieurs réformes foncières, les problèmes fonciers demeurent d'actualité et constituent un véritable frein pour le développement de notre pays.

En effet, 67,5% des ménages possèdent au moins une parcelle ou des terres agricoles. Mais seulement 2,1% de ces terrains disposent d'un titre foncier qui constitue aujourd'hui le véritable titre de propriété conformément aux dispositions de la loi 65-25 du 14 août 1965 portant régime de la propriété foncière.

Cette situation alarmante demeure une réalité tant au niveau de tous les départements qu'en zones urbaine comme rurale. Seulement 29,8% des chefs de ménages ont déjà entendu parler de titre foncier. Toutefois, 81,3% des ménages reconnaissent que le titre foncier permet de sécuriser une parcelle et 13,5% pensent qu'il existe d'autres instruments pour sécuriser une parcelle.

Par ailleurs, la plupart de ces terrains

(78,1%) sont des terrains non bâtis et non lotis. Seulement 7,4% sont lotis et environ 2% ont fait objet de conflits domaniaux.

En ce qui concerne le mode d'acquisition et d'utilisation de ces terrains, il convient de retenir que (56,8%) ont été acquis par simple héritage. Ce mode d'acquisition des parcelles est le plus dominant au niveau de l'ensemble des départements à l'exception du Littoral où plus de 85% des parcelles sont acquises par achat.

Près des trois quarts (73,7%) de ces terrains sont destinés aux activités culturelles. C'est le mode d'utilisation des terres le plus prépondérant tant au niveau national qu'au niveau de l'ensemble des départements à l'exception du Littoral.

Les résultats de l'EMICoV montrent que 1,1% des ménages ont acheté des terres au cours des douze derniers mois, alors que seulement 0,3% ont procédé à des ventes de leurs parcelles au cours de la même période.

La coexistence de deux régimes fonciers combinée avec la situation décrite ci-dessus engendre une insécurité foncière qui constitue une menace grave notamment pour le développement de notre agriculture moteur de la croissance économique. Face à ce tableau sombre les autorités à divers niveaux devront prendre des mesures hardies pour la sécurisation du foncier au Bénin. Il s'agira notamment d'adapter la politique foncière béninoise aux diverses situations actuelles sans imposer toutefois un système étranger aux mécanismes locaux qui demeurent en partie efficace.

Offre et demande des services de microfinance au Bénin

Seulement 15% des ménages ont effectivement bénéficié au moins une fois de prêt d'une institution financière en 2006 malgré le dynamisme et la croissance des Institutions de Micro Finance...

Au Bénin, le secteur de la micro finance est très dynamique et a connu une formidable croissance pendant la dernière décennie. Une enquête conduite par le ministère des Finances en octobre 2002 a recensé 1192 institutions de micro finance de détail appartenant à 85 programmes ou réseaux environ et touchant 500 000 personnes, ce qui représente un taux de pénétration de 15% environ de la population active. Cela étant, les statistiques n'étaient disponibles que sur 219 institutions de détail ayant reçu un agrément ou une autorisation d'exercer.

Au 31 décembre 2002, les dépôts mobilisés par les institutions de micro finance totalisaient 32 milliards FCFA (51 millions de dollars) et l'encours des prêts s'élevait à 46 milliards FCFA (73,5 millions de dollars). Pendant les cinq dernières années, entre 1998 et 2002, le nombre de clients du secteur de la micro finance au Bénin a augmenté de 75 % tandis que le volume des dépôts d'épargne a augmenté d'un facteur de 1,6 et les prêts d'un facteur de 2,5. Le Bénin reste le pays qui compte le plus grand nombre et l'éventail le plus varié d'Institutions de Micro Finance (IMF) parmi les pays de l'UEMOA. Mais ces

services restent insuffisants compte tenu de la disparité des besoins des populations cibles.

Les résultats de l'EMICoV sur le module micro finance montre que seulement 15% environ des ménages vivant au Bénin ont effectivement bénéficié au moins une fois de prêt d'une institution financière en 2006.

...En effet, la complexité des démarches administratives, des garanties trop nombreuses et de taux d'intérêt trop élevé freinent les populations dans leur élan de demande de services de micro finance.

Bien que la micro finance soit une solution de rechange pour les ménages à faible revenu pour le financement de leurs activités, beaucoup d'entre eux n'ont pas accès aux services des institutions à cause de la complexité des démarches administratives, des garanties trop nombreuses et de taux d'intérêt trop élevé.

Toutefois, il faut souligner que environ 23% des ménages estiment ne pas avoir besoin des institutions pour leurs activités.

Au total, il ressort de ce qui précède que les conditions d'octroi de crédit restent la principale cause d'exclusion des ménages pauvres du système financier formel.

Emploi et chômage au Bénin

La majorité de la population béninoise est active.....

Sur une population potentiellement active estimée sur la base de l'enquête (individus de 10 ans et plus) à 4.617.290 personnes, le Bénin compte 2.611.585 actifs, soit un taux d'activité global de 56,6%. Ce taux d'activité passe à 72% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus.

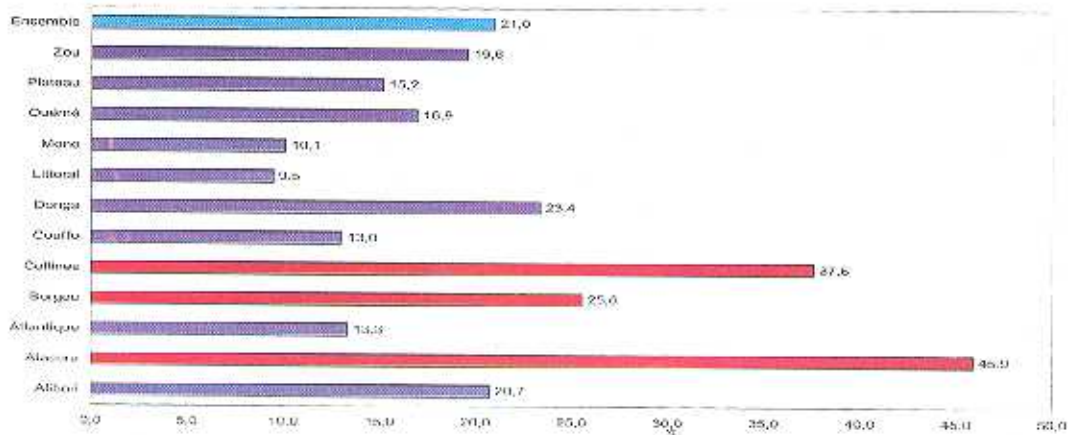
.....Avec la prédominance du milieu rural du fait de la précocité d'entrée des enfants sur le marché, surtout dans les

départements de l'Atacora, des Collines et du Borgou.....

En milieu rural, 60% des personnes de 6 ans et plus sont actives alors qu'elles ne sont que de 50% en milieu urbain soit 10 points d'écart. Cet écart est lié à l'entrée précoce des actifs sur le marché du travail en milieu rural et à la forte scolarisation enregistrée en milieu urbain.

L'Atacora, les Collines et le Borgou sont les départements où le travail des enfants reste prépondérant. En moyenne 1 enfant sur quatre (de moins de 10 ans) est sur le marché du travail.

Graphique 1 : Taux d'activité des enfants de moins de 10 ans par département

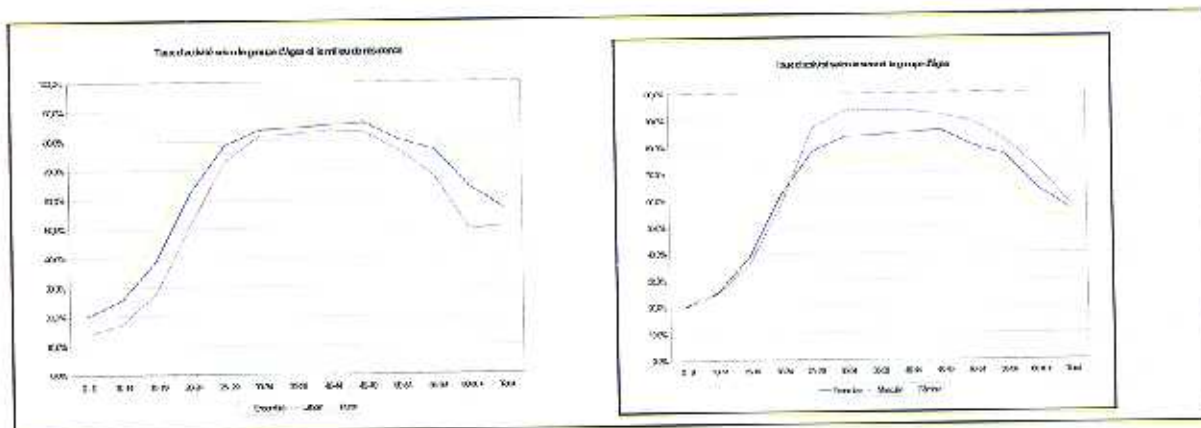


....Et les hommes sont potentiellement plus actifs que les femmes et au-delà de 60 ans, la plupart des béninois sont encore au travail

Quel que soit le milieu de résidence, on note une prépondérance des hommes en matière de participation au marché du travail.

Même au-delà de 60 ans (âge théorique d'admission à la retraite dans le secteur moderne), 2 béninois sur 3 sont sur le marché du travail (soit comme actif occupé ou demandeur d'emploi). Ils sont plus de 7 béninois sur 10 en milieu rural à être actifs. Cette tendance est plus marquée au niveau des hommes où le taux d'activité des personnes de 60 ans et plus est de 71,9% contre 54,8% pour les femmes de ce groupe d'âge.

Graphique 2 : Taux d'activité selon le groupe d'âges, le sexe et le milieu de résidence

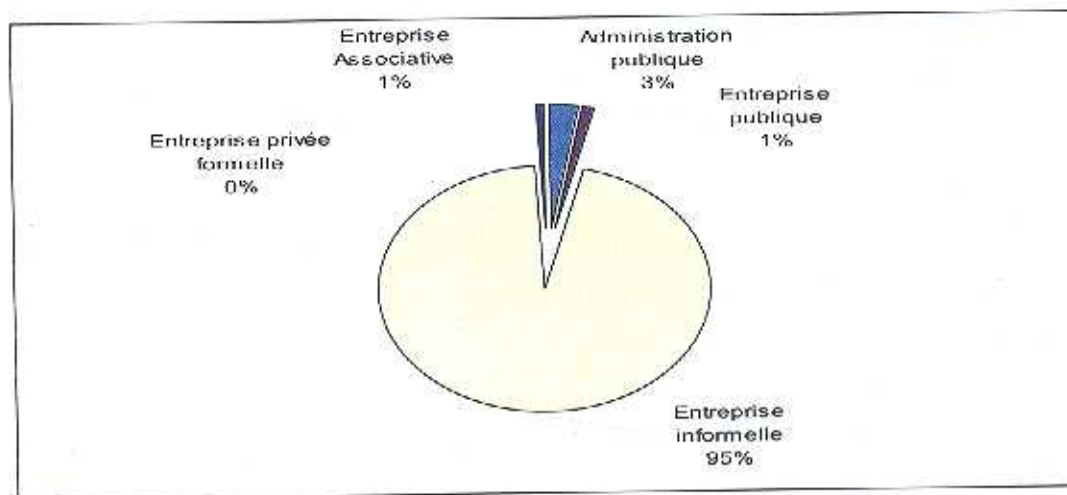


Le secteur informel mobilise 95% des actifs occupés au Bénin dont 30% pour les activités non agricoles....

celles qui contribuent presque exclusivement à l'activité économique au Bénin avec 95,3% des actifs occupés, suivie de loin par l'administration publique (3% des actifs occupés)

Les entreprises du secteur informel sont

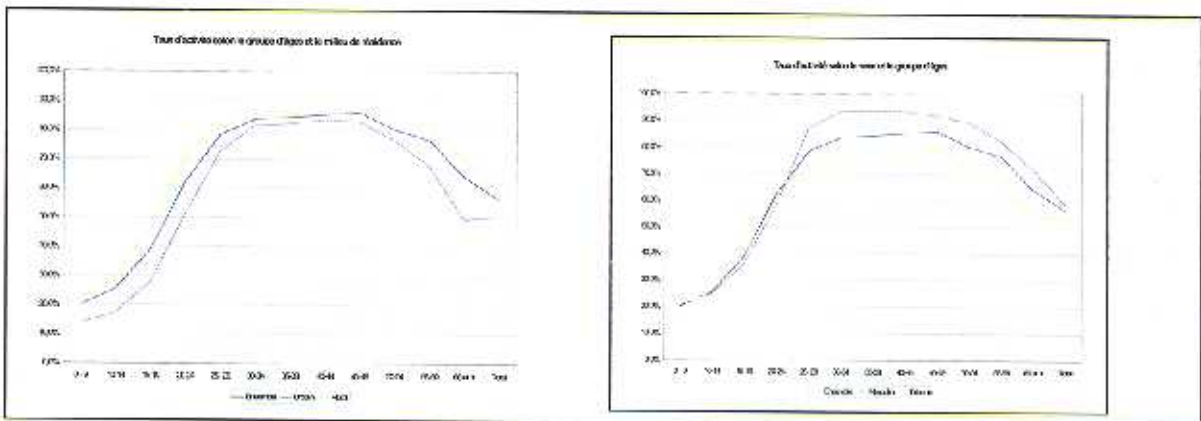
Graphique 3 : Contribution des secteurs d'activité à l'économie



..... Enfin le chômage au Bénin est plus une réalité du milieu urbain que rural, plus marquée à Cotonou, la capitale économique et touche plus de femmes que d'hommes.

Le taux de chômage au niveau national est peu élevé. Il est de l'ordre de 2,1%. La faiblesse de ce taux cache d'importantes disparités selon le milieu de résidence et le sexe. L'analyse selon le milieu de résidence permet de constater que le chômage est un fait typiquement urbain (le taux de chômage

Graphique 2 : Taux d'activité selon le groupe d'âges, le sexe et le milieu de résidence

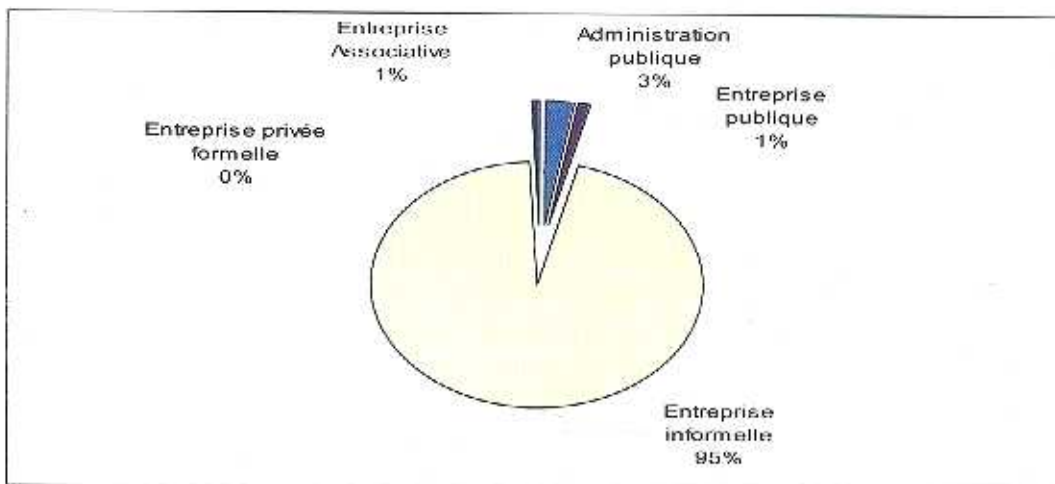


Le secteur informel mobilise 95% des actifs occupés au Bénin dont 30% pour les activités non agricoles...

celles qui contribuent presque exclusivement à l'activité économique au Bénin avec 95,3% des actifs occupés, suivie de loin par l'administration publique (3% des actifs occupés)

Les entreprises du secteur informel sont

Graphique 3 : Contribution des secteurs d'activité à l'économie

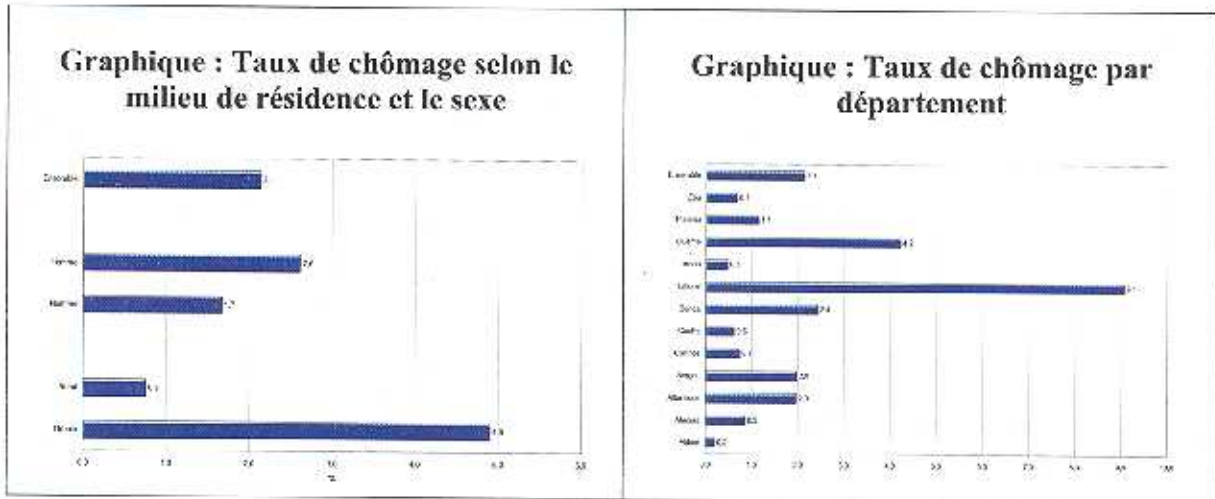


..... Enfin le chômage au Bénin est plus une réalité du milieu urbain que rural, plus marquée à Cotonou, la capitale économique et touche plus de femmes que d'hommes.

Le taux de chômage au niveau national est peu élevé. Il est de l'ordre de 2,1%. La faiblesse de ce taux cache d'importantes disparités selon le milieu de résidence et le sexe. L'analyse selon le milieu de résidence permet de constater que le chômage est un fait typiquement urbain (le taux de chômage

en milieu urbain est de 4,9% contre 0,8% en milieu rural). Dans le Littoral, le taux de chômage s'établit à 9%

s'inscrivant en hausse par rapport au niveau de 2001 qui est de 5%.



La moyenne en milieu urbain masque d'énormes disparités au niveau départemental. En effet, le Littoral (9%), l'Ouémé (4%) et la Donga (2,4%) affichent des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale.

Notons pour finir que les femmes subissent plus le chômage que les hommes. A titre d'illustration, le taux de chômage au niveau des femmes en milieu urbain est de 6% contre 4% au niveau des hommes.

